



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 29 JUIN 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

**PARTENARIAT ÉDUCATIF AVEC LES COLLÈGES PUBLICS DU PAS-DE-CALAIS
: BIENVENUE AU COLLÈGE**

(N°2026-282)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.213-2 et suivants et L.216-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, son article L.115-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-211 du Conseil départemental en date du 13/05/2023 « Le collège de demain : vers une nouvelle démarche partenariale et actions éducatives mises en œuvre

dans les collèges publics du Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2026-145 de la Commission Permanente en date du 27/04/2026 « Partenariat éducatif avec les collèges publics du Pas-de-Calais, année scolaire 2026-2027 » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 01/06/2026 ;

Madame Blandine DRAIN, intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer aux 125 collèges repris au tableau joint, d'une part les dotations liées aux journées de cohésion en faveur des élèves de 6^{ème}, pour un montant de 291 460 € et d'autre part la participation au carrefour des parents pour un montant de 29 146 €, soit un financement total de 320 606 €, au titre des deux dispositifs précités mise en œuvre à la rentrée scolaire 2026, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

Les dépenses versées à l'article 1 de la présente délibération s'imputeraient sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-288E01	6568//93288	Dotations pour activités pédagogiques périscolaires	1 499 400,00	320 606,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 29 juin 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Financement de la journée de cohésion 6ème et du carrefour des parents par collège 2026-2027

TERRITOIRE	COLLEGE	VILLE	Nombre d'élèves	Dotation par collège journée de cohésion (20€/élève)	Dotation par collège carrefour des parents (2€/élève)	Total financement par collège
ARRAGEOIS	Adam de la Halle	ACHICOURT	116	2 320 €	232 €	2 552 €
AUDOMAROIS	Jean Jaurès	AIRE-SUR-LA-LYS	140	2 800 €	280 €	3 080 €
LENS-HENIN	Jean Vilar	ANGRES	121	2 420 €	242 €	2 662 €
ARTOIS	Liberté	ANNEZIN	118	2 360 €	236 €	2 596 €
CALAIS	de l'Europe	ARDRES	135	2 700 €	270 €	2 970 €
AUDOMAROIS	Pierre Mendès France	ARQUES	145	2 900 €	290 €	3 190 €
ARRAGEOIS	Marie Curie	ARRAS	80	1 600 €	160 €	1 760 €
ARRAGEOIS	Charles Péguy	ARRAS	87	1 740 €	174 €	1 914 €
ARRAGEOIS	Gambetta	ARRAS	85	1 700 €	170 €	1 870 €
ARRAGEOIS	Jehan Bodel	ARRAS	127	2 540 €	254 €	2 794 €
ARRAGEOIS	François Mitterrand	ARRAS	100	2 000 €	200 €	2 200 €
ARRAGEOIS	Jean Monnet	AUBIGNY-EN-ARTOIS	120	2 400 €	240 €	2 640 €
ARTOIS	Lavoisier	AUCHEL	100	2 000 €	200 €	2 200 €
ARTOIS	Madame de Sévigné	AUCHEL	102	2 040 €	204 €	2 244 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Jean Rostand	AUCHY-LÈS-HESDIN	35	700 €	70 €	770 €
ARTOIS	Joliot Curie	AUCHY-LES-MINES	105	2 100 €	210 €	2 310 €
CALAIS	du Brédénarde	AUDRUICQ	160	3 200 €	320 €	3 520 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	du Val d'Authie	AUXI-LE-CHÂTEAU	45	900 €	90 €	990 €
ARRAGEOIS	du Val du Gy	AVESNES-LE-COMTE	83	1 660 €	166 €	1 826 €
LENS-HENIN	Jean-Jacques Rousseau	AVION	130	2 600 €	260 €	2 860 €
LENS-HENIN	Paul Langevin	AVION	110	2 200 €	220 €	2 420 €
ARRAGEOIS	Carlin Legrand	BAPAUME	137	2 740 €	274 €	3 014 €
ARTOIS	Jean Moulin	BARLIN	116	2 320 €	232 €	2 552 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Belrem	BEAURAINVILLE	100	2 000 €	200 €	2 200 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Jean Moulin	BERCK-SUR-MER	165	3 300 €	330 €	3 630 €
ARRAGEOIS	Jacques-Yves Cousteau	BERTINCOURT	62	1 240 €	124 €	1 364 €
ARTOIS	Paul Verlaine	BÉTHUNE	120	2 400 €	240 €	2 640 €
ARTOIS	George Sand	BÉTHUNE	175	3 500 €	350 €	3 850 €
ARTOIS	Albert Debeyre	BEUVRY	202	4 040 €	404 €	4 444 €
ARRAGEOIS	Germinal	BIACHE-SAINT-VAAST	150	3 000 €	300 €	3 300 €
LENS-HENIN	David Marcelle	BILLY-MONTIGNY	116	2 320 €	232 €	2 552 €
BOULONNAIS	Pierre Daunou	BOULOGNE-SUR-MER	120	2 400 €	240 €	2 640 €
BOULONNAIS	Paul Langevin	BOULOGNE-SUR-MER	85	1 700 €	170 €	1 870 €
BOULONNAIS	Angellier	BOULOGNE-SUR-MER	90	1 800 €	180 €	1 980 €
ARTOIS	Albert Camus	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	85	1 700 €	170 €	1 870 €
ARTOIS	Edmond Rostand	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	124	2 480 €	248 €	2 728 €
ARTOIS	Simone Signoret	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	100	2 000 €	200 €	2 200 €
LENS-HENIN	Anita Conti	BULLY-LES-MINES	170	3 400 €	340 €	3 740 €
CALAIS	Jean Macé	CALAIS	75	1 500 €	150 €	1 650 €
CALAIS	Jean Jaurès	CALAIS	100	2 000 €	200 €	2 200 €
CALAIS	les Dentelliers	CALAIS	90	1 800 €	180 €	1 980 €
CALAIS	Martin Luther King	CALAIS	118	2 360 €	236 €	2 596 €
CALAIS	République	CALAIS	76	1 520 €	152 €	1 672 €
CALAIS	Lucien Vadez	CALAIS	92	1 840 €	184 €	2 024 €
CALAIS	Vauban	CALAIS	92	1 840 €	184 €	2 024 €
CALAIS	Louis Blériot	SANGATTE	120	2 400 €	240 €	2 640 €
ARTOIS	Frédéric Joliot-Curie	CALONNE-RICOUART	90	1 800 €	180 €	1 980 €
LENS-HENIN	Jean-Jacques Rousseau	CARVIN	119	2 380 €	238 €	2 618 €
LENS-HENIN	Léonard de Vinci	CARVIN	120	2 400 €	240 €	2 640 €

TERRITOIRE	COLLEGE	VILLE	Nombre d'élèves	Dotation par collège journée de cohésion (20€/élève)	Dotation par collège carrefour des parents (2€/élève)	Total financement par collège
LENS-HENIN	Louis Pasteur	OIGNIES	107	2 140 €	214 €	2 354 €
CALAISIS	Jean Monnet	COULOGNE	135	2 700 €	270 €	2 970 €
LENS-HENIN	Adulphe Delegorgue	COURCELLES-LÈS-LENS	102	2 040 €	204 €	2 244 €
LENS-HENIN	Claude Debussy	COURRIÈRES	110	2 200 €	220 €	2 420 €
ARRAGEOIS	Denis Diderot	DAINVILLE	171	3 420 €	342 €	3 762 €
BOULONNAIS	du Caraquet	DESVRES	120	2 400 €	240 €	2 640 €
ARTOIS	Henri Wallon	DIVION	100	2 000 €	200 €	2 200 €
LENS-HENIN	Anne Frank	DOURGES	147	2 940 €	294 €	3 234 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	du Bras d'Or	ÉCUIRES	148	2 960 €	296 €	3 256 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Jean Jaurès	ÉTAPLES	134	2 680 €	268 €	2 948 €
AUDOMAROIS	Monsigny	FAUQUEMBERGUES	70	1 400 €	140 €	1 540 €
LENS-HENIN	Émile Zola	FOUQUIÈRES-LÈS-LENS	85	1 700 €	170 €	1 870 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Pierre Cuallacci	FRÉVENT	72	1 440 €	144 €	1 584 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Jacques Brel	FRUGES	86	1 720 €	172 €	1 892 €
LENS-HENIN	Langevin Wallon	GRENNAY	105	2 100 €	210 €	2 310 €
CALAISIS	les Quatre Vents	GUÎNES	98	1 960 €	196 €	2 156 €
ARTOIS	Antoine de Saint-Exupéry	DOUVRAIN	160	3 200 €	320 €	3 520 €
LENS-HENIN	Victor Hugo	HARNES	175	3 500 €	350 €	3 850 €
LENS-HENIN	François Rabelais	HÉNIN-BEAUMONT	165	3 300 €	330 €	3 630 €
LENS-HENIN	Gérard Philipe	HÉNIN-BEAUMONT	108	2 160 €	216 €	2 376 €
LENS-HENIN	Jean Macé	HÉNIN-BEAUMONT	85	1 700 €	170 €	1 870 €
ARTOIS	Romain Rolland	HERSIN-COUPIGNY	96	1 920 €	192 €	2 112 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	des 7 Vallées	HESDIN-LA-FORÊT	90	1 800 €	180 €	1 980 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Jacques Prévert	HEUCHIN	54	1 080 €	108 €	1 188 €
ARTOIS	Jacques Prévert	HOUDAIN	138	2 760 €	276 €	3 036 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Gabriel de la Gorce	HUCQUELIERS	85	1 700 €	170 €	1 870 €
ARTOIS	Maurice Piquet	ISBERGUES	87	1 740 €	174 €	1 914 €
ARTOIS	du Pays de l'Alloeu	LAVENTIE	151	3 020 €	302 €	3 322 €
BOULONNAIS	Jean Moulin	LE PORTEL	130	2 600 €	260 €	2 860 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Maxence Van der Meersch	LE TOUQUET	80	1 600 €	160 €	1 760 €
LENS-HENIN	Paul Duez	LEFOREST	160	3 200 €	320 €	3 520 €
LENS-HENIN	Jean Zay	LENS	170	3 400 €	340 €	3 740 €
LENS-HENIN	Michelet	LENS	117	2 340 €	234 €	2 574 €
LENS-HENIN	Jean Jaurès	LENS	120	2 400 €	240 €	2 640 €
LENS-HENIN	Jean de Saint-Aubert	LIBERCOURT	122	2 440 €	244 €	2 684 €
CALAISIS	Jean Rostand	LICQUES	90	1 800 €	180 €	1 980 €
LENS-HENIN	Pierre et Marie Curie	LIÉVIN	167	3 340 €	334 €	3 674 €
LENS-HENIN	Descartes Montaigne	LIÉVIN	130	2 600 €	260 €	2 860 €
LENS-HENIN	Danielle Darras-Riaumont	LIÉVIN	110	2 200 €	220 €	2 420 €
ARTOIS	Léo Lagrange	LILLERS	74	1 480 €	148 €	1 628 €
ARTOIS	René Cassin	LILLERS	85	1 700 €	170 €	1 870 €
AUDOMAROIS	Blaise Pascal	LONGUENESSE	95	1 900 €	190 €	2 090 €
LENS-HENIN	René Cassin	LOOS-EN-GOHELLE	75	1 500 €	150 €	1 650 €
AUDOMAROIS	Albert Camus	LUMBRES	170	3 400 €	340 €	3 740 €
CALAISIS	Boris Vian	MARCK	114	2 280 €	228 €	2 508 €
ARTOIS	Émile Zola	MARLES-LES-MINES	105	2 100 €	210 €	2 310 €
ARRAGEOIS	des Marches de l'Artois	MARQUION	152	3 040 €	304 €	3 344 €
BOULONNAIS	Jean Rostand	MARQUISE	189	3 780 €	378 €	4 158 €
LENS-HENIN	Blaise Pascal	MAZINGARBE	138	2 760 €	276 €	3 036 €
LENS-HENIN	Henri Wallon	MÉRICOURT	160	3 200 €	320 €	3 520 €
LENS-HENIN	Youri Gagarine	MONTIGNY-EN-GOHELLE	85	1 700 €	170 €	1 870 €

TERRITOIRE	COLLEGE	VILLE	Nombre d'élèves	Dotation par collège journée de cohésion (20€/élève)	Dotation par collège carrefour des parents (2€/élève)	Total financement par collège
ARTOIS	Anatole France	NOEUX-LES-MINES	134	2 680 €	268 €	2 948 €
ARTOIS	Bernard Chochoy	NORRENT-FONTES	100	2 000 €	200 €	2 200 €
LENS-HENIN	Pierre Brossolette	NOYELLES-SOUS-LENS	82	1 640 €	164 €	1 804 €
BOULONNAIS	Albert Camus	OUTREAU	150	3 000 €	300 €	3 300 €
CALAISIS	les Argousiers	OYE-PLAGE	121	2 420 €	242 €	2 662 €
ARRAGEOIS	Marguerite Berger	PAS-EN-ARTOIS	85	1 700 €	170 €	1 870 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	du Bellimont	PERNES-EN-ARTOIS	63	1 260 €	126 €	1 386 €
LENS-HENIN	Paul Langevin	ROUVROY	135	2 700 €	270 €	2 970 €
LENS-HENIN	Jean Rostand	SAINS-EN-GOHELLE	80	1 600 €	160 €	1 760 €
BOULONNAIS	Paul Éluard	SAINT-ÉTIENNE-AU-MONT	120	2 400 €	240 €	2 640 €
BOULONNAIS	Roger Salengro	SAINT-MARTIN-BOULOGNE	115	2 300 €	230 €	2 530 €
ARRAGEOIS	Paul Verlaine	SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS	180	3 600 €	360 €	3 960 €
AUDOMAROIS	de l'Esplanade	SAINT-OMER	153	3 060 €	306 €	3 366 €
AUDOMAROIS	de la Morinie	SAINT-OMER	80	1 600 €	160 €	1 760 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Roger Salengro	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	150	3 000 €	300 €	3 300 €
ARTOIS	Georges Brassens	SAINT-VENANT	84	1 680 €	168 €	1 848 €
LENS-HENIN	Joséphine Baker	SALLAUMINES	100	2 000 €	200 €	2 200 €
BOULONNAIS	le Trion	SAMER	168	3 360 €	336 €	3 696 €
AUDOMAROIS	François Mitterrand	THÉROUANNE	156	3 120 €	312 €	3 432 €
LENS-HENIN	Bracke-Desrousseaux	VENDIN-LE-VIEIL	155	3 100 €	310 €	3 410 €
ARTOIS	Paul Éluard	VERMELLES	114	2 280 €	228 €	2 508 €
ARRAGEOIS	Pablo Neruda	VITRY-EN-ARTOIS	195	3 900 €	390 €	4 290 €
BOULONNAIS	Pilâtre de Rozier	WIMILLE	114	2 280 €	228 €	2 508 €
LENS-HENIN	Léon Blum	WINGLES	164	3 280 €	328 €	3 608 €
AUDOMAROIS	René Cassin	WIZERNES	100	2 000 €	200 €	2 200 €
Total			14 573	291 460 €	29 146 €	320 606 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Education et des Collèges
Service Réussites Educatives et Prospectives

RAPPORT N°82

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 JUIN 2026

PARTENARIAT ÉDUCATIF AVEC LES COLLÈGES PUBLICS DU PAS-DE-CALAIS : BIENVENUE AU COLLÈGE

Le Département, à travers le projet de mandat et sa déclinaison au sein du pacte des réussites citoyennes réaffirme l'ambition de mener une politique éducative ambitieuse en faveur de l'épanouissement et de la réussite des collégiens, de la cohésion et du bien vivre ensemble et des relations pérennes entre les collèges et les acteurs du territoire.

La transition entre l'école et le collège constitue l'une des étapes les plus marquantes dans la scolarité d'un jeune : chaque élève doit trouver sa place, aborder de nouveaux repères et appréhender avec sérénité les quatre années au collège. Ce moment charnière peut également être un temps d'interrogation pour les parents.

Pour répondre à ces enjeux et conformément aux ambitions du pacte des réussites citoyennes « favoriser l'intégration et la tolérance pour lutter contre les discriminations » et « accompagner les parents pour la réussite des collégiens » le Département propose aux 125 collèges publics du Pas-de-Calais de les accompagner à l'élaboration de deux actions structurantes, la journée de cohésion en faveur des élèves de 6^{ème} et le carrefour des parents, destiné à leurs parents.

L'objectif de cette journée de cohésion est de faire en sorte que chaque collégien de 6^{ème} trouve sa place, avec ses différences, dans le groupe classe. La journée se réalise en partenariat avec les ressources du territoire, notamment sur la thématique sport-nature. Elle peut également aborder d'autres domaines à l'initiative du collège comme les aspects culturels. Les collégiens, sous l'autorité des équipes éducatives des collèges, ont ainsi la possibilité de bénéficier d'activités spécifiques et de vivre ensemble un moment fort au début de leur scolarité au collège. Pour des raisons de sécurité, certaines activités sont encadrées par du personnel diplômé, mis à disposition par le partenaire.

Dans le cadre d'un appel à projet, ces journées qui se déroulent sur le site du partenaire ou au sein du collège, sont accompagnées financièrement par le Département sur la base d'un forfait maximal de 20 € par élève pour prendre en compte les frais liés à la billetterie et les activités ainsi que les transports entre les collèges et les lieux d'accueil.

L'évaluation du dispositif montre que la journée de cohésion permet aux jeunes collégiens de découvrir des ressources de proximité, la majorité des déplacements se faisant dans un rayon de 20 kilomètres autour du collège, favorisant ainsi une meilleure connaissance de son environnement proche. Les enquêtes menées auprès des élèves révèlent que ce temps fort est un moment marquant pour les élèves et leur a permis de faire connaissance avec de nouveaux camarades, facilitant ainsi la transition vers le collège.

Le carrefour des parents permet aux collèges de mettre en place, autour de la rentrée scolaire, un moment convivial à destination des parents de 6^{ème}, permettant à ces derniers de mieux comprendre les grands changements entre l'école et le collège d'une part et d'autre part d'accéder à une information sur le rôle de la collectivité dans le parcours éducatif de leur enfant. Interrogés lors de la rentrée 2024, les parents participants ont largement indiqué être mieux informés et plus rassurés à l'issue de ce carrefour.

Chaque collège est accompagné par le Département dans le cadre de ce dispositif sur la base d'un forfait de 2 € par élève de 6^{ème} permettant notamment la prise en charge des frais liés au temps de convivialité. Au-delà du temps convivial, les établissements sont encouragés à mobiliser le tissu associatif territorial pour offrir des ressources et activités supplémentaires aux familles. C'est à ce titre que le réseau Parents 62 est intervenu le 28 avril dernier lors de la réunion plénière à destination des principaux et des secrétaires généraux des collèges du Pas-de-Calais. Au-delà de la présentation des ressources et des actions déjà mises en place par endroit, il s'agissait d'encourager le développement de partenariats territoriaux permettant d'envisager, à partir du temps fort de rentrée « carrefour des parents », une démarche de plus long terme autour de la parentalité et de la co-éducation.

Ces deux dispositifs seront valorisés par une convention de partenariat dont le modèle a été validé par la Commission Permanente du 27 avril 2026 et dont l'autorisation de la signature sera proposée dans le cadre d'une délibération ultérieure. Cette convention de partenariat, reprenant l'ensemble des actions attribuées par collège sera envoyée en septembre prochain pour signature en Conseil d'Administration du collège, permettant ainsi d'avoir une vision globale de l'engagement de la collectivité pour chaque collège public du Pas-de-Calais.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant, d'attribuer aux 125 collèges repris au tableau joint, d'une part les dotations liées aux journées de cohésion en faveur des élèves de 6^{ème} pour un montant de 291 460 € et d'autre part la participation au carrefour des parents pour un montant de 29 146 €, soit un financement total de 320 606 € au titre des deux dispositifs précités mise en œuvre à la rentrée scolaire 2026, selon les modalités reprises au présent rapport.

La dépense s'imputerait sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-288E01	6568//93288	Dotations pour activités pédagogiques périscolaires	1 499 400,00	1 499 400,00	320 606,00	1 178 794,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 01/06/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY